

Bulletin n° 30 – Juin 2023

Mairie de Dun-les-Places
Rue du 26 Juin 1944
58230 – Dun-les-Places

☎ : 03.86.84.62.05

✉ : mairie.dunlesplaces@wanadoo.fr

🌐 : www.dun-les-places.fr



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants

Pensez à télécharger l'application !

**Horaires d'ouverture au public
de la Mairie :**

- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Permanence des élus le*
Samedi 09h30 / 11h30

**Horaires d'ouverture au public
de l'Agence Postale :**

- *Lundi* 13h30 / 16h00
- *Mardi* 09h00 / 12h30
- *Jeudi* 09h00 / 12h30
- *Et* 14h00 / 16h00
- *Vendredi* 13h30 / 16h00
- *Le 1^{er} Samedi du mois*
08h45 / 12h45



Sommaire :

Pages 02 à 03	Le Mot du Maire	Page 22	Parc Naturel Régional du Morvan - PNRM
Page 04	Démarches Administratives	Page 23	Déchets – Les Bons Réflexes
Page 05	Quelles Autorisations pour quels Travaux	Page 24	Le Carrefour de Dun
Pages 06 à 07	Convention avec l'Armée	Page 25	La Bibliothèque
Pages 08 à 09	L'Eau, un bien Précieux	Page 26	Territoire Zéro Chômeur longue durée
Pages 10 à 15	Les Finances	Page 27	ARORM
Page 16	Déclaration d'Occupation et de Loyer 2023	Page 28	Des Rendez-vous, des Rencontres
Page 17	La Sésa de Dun les Places	Page 29	La Bande à Titi
Page 18	Conseil Communautaire - MSGL	Page 30	Rappels Utiles
Page 19	Rencontres avec les Élus de la Nièvre	Page 31	Etat Civil
Page 20	Panneau Pocket	Page 32	Numéros utiles
Page 21	Épicerie de Dun les Places		



Chères Dunoises et Chers Dunois,

Cela fait 3 ans que vous nous avez fait confiance pour diriger la commune. Lors des vœux qui restent un moment privilégié de convivialité et d'échanges, un bilan à mi-mandat vous a été présenté. Les engagements de campagne sont tenus et respectés, et bien au-delà.

Avec l'équipe municipale, nous définissons ensemble les priorités, les projets et les objectifs en cherchant toujours le plus juste équilibre entre la pertinence des attentes de chacune et chacun, les enjeux du présent et de demain, et les projets soutenables financièrement, tout en recherchant à développer l'attractivité de notre Territoire indispensable pour la survie de nos villages.

Ceci me conduit à faire le point sur notre chantier de l'église. Après plusieurs mois d'arrêt en raison de la défection de l'entreprise qui avait obtenu le marché public, le chantier a repris et sera conduit à son terme à la fin de ce semestre. Sachez que nous avons dû reprendre le dossier au terme de rencontres et d'échanges suivis d'un constat irréversible. En application du Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics, une cessation du marché initial aux frais et risques de l'ex titulaire a été dressée.



André Malraux disait : « L'avenir est un présent que nous fait le passé ». Cela nous impose beaucoup de vigilance et c'est la raison pour laquelle nous avons informé et associé tous les partenaires, sans exception.

Pour ce, la Fondation du Patrimoine a augmenté le montant de la collecte à hauteur de 35.000 euros. Elle a parallèlement, inscrit notre église à la campagne de souscription auprès de l'impôt sur les fortunes immobilières pour nous accompagner sur ce dossier complexe de l'église et les surcoûts.

A cet égard, et de façon large, c'est dans cette période contrainte et compliquée que nous avons bouclé le budget 2022 en excédent, et élaboré les projections financières 2023 dont vous trouverez les grandes lignes sur les pages suivantes.

La hausse du coût de l'énergie, l'inflation, vont impacter nos dépenses. Alors que nous avons procédé à une légère progression de deux taux à hauteur de 1,5% (Foncier bâti et Taxe d'Habitation Résidence Secondaire), l'état augmente les bases de 7,1%.

L'optimisme nous anime et votre équipe municipale poursuit son action en toute responsabilité pour le développement et la qualité de vie de notre commune. Elle travaille sans relâche au sein de notre village comme de l'intercommunalité pour construire un cadre de vie qui réponde à nos besoins.

La fibre optique est là, nos commerces continuent à nous apporter cet équilibre indispensable et dans la continuité de ce qui fait l'attrait de notre village. Des Biens sans Maître ou en état d'abandon retrouvent une âme. L'Espace Intergénérationnel qui sera très prochainement opérationnel sera l'occasion d'une inauguration tous ensemble au début de l'été. Encore un peu de patience pour retrouver un espace accueillant qui dynamisera encore davantage le cœur de notre bourg. D'ores et déjà, nous travaillons sur la réfection de l'ex presbytère et le dernier gîte et commencerons quelques travaux de rénovation à la Mairie.

Avec l'arrivée des beaux jours, en complément de ce que nous propose nos associations locales, le Comité des fêtes, le Carrefour de Dun, la bande à Titi, la Sésa de Dun, la maison des associations, notre vie festive continue grâce au tissu associatif et leurs bénévoles. Merci à leur implication et le don de leur temps ainsi que les élus impliqués dans de nombreuses manifestations.

En plus des nombreux rendez vous déjà actés par nos associations vous pouvez ajouter :

- 16 juin – 18h00 – Récital Textes et chansons à la salle culturelle – Gratuit au chapeau
- 16 août – 18h00 – Concert en duo - Entrée gratuite à l'église

Nous faisons face et poursuivons notre tâche avec le même état d'esprit : vous servir avec passion et humilité. Il nous faut continuer à agir, à anticiper, à penser ensemble.

Vous avez des propositions pour notre commune, n'hésitez pas à nous en faire part.

Venez rencontrer vos élus locaux en mairie, les échanges constructifs sont toujours bien accueillis.

La mission qui nous est confiée est passionnante, pour une cause noble, celle de servir.

Je reste à votre disposition, à votre écoute, dans l'intérêt de toutes et tous.

Avec ma considération,
Daniel Gonthier

Carmen BAYON

13 avril 1923



13 avril 2023



« Je ne savais pas que j'allais vivre si longtemps »

Un joli moment d'échanges, de souvenirs et de partage accompagné de fleurs, du verre de l'amitié et du petit mot plein de tendresse de Nicole Joyot.

Merci et félicitations à Carmen pour ce beau sourire de la vie
Avoir cent ans, un livre d'histoire.

On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Démarches Administratives sur Internet

Pour vos démarches administratives sur Internet,
Avec l'Assurance Maladie,
La Caisse d'Allocation Familiales,
Pôle Emploi,
L'agence Nationale des Titres Sécurisés
(Pré-demande de Passeport, Carte d'Identité, Carte Grise, Permis de Conduire...)
La Maison France Services de Montsauche les Settons est à votre disposition.
Elle est située dans les locaux du Centre Social et joignable au 03.86.84.52.52.
Sandra & Anthony seront ravis de vous aider.



Permanence Impôts

Tous les vendredis, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00,
Madame Brigitte Rebernik (Centre des Finances Publiques), vous accueille pour vous aider dans vos démarches, questions, contentieux avec les Impôts.
La permanence est située au sein du Centre Social de Montsauche les Settons et joignable au 03.86.84.52.52.
N'hésitez pas à lui demander conseil !



Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : **DP**

DP : Déclaration Préalable

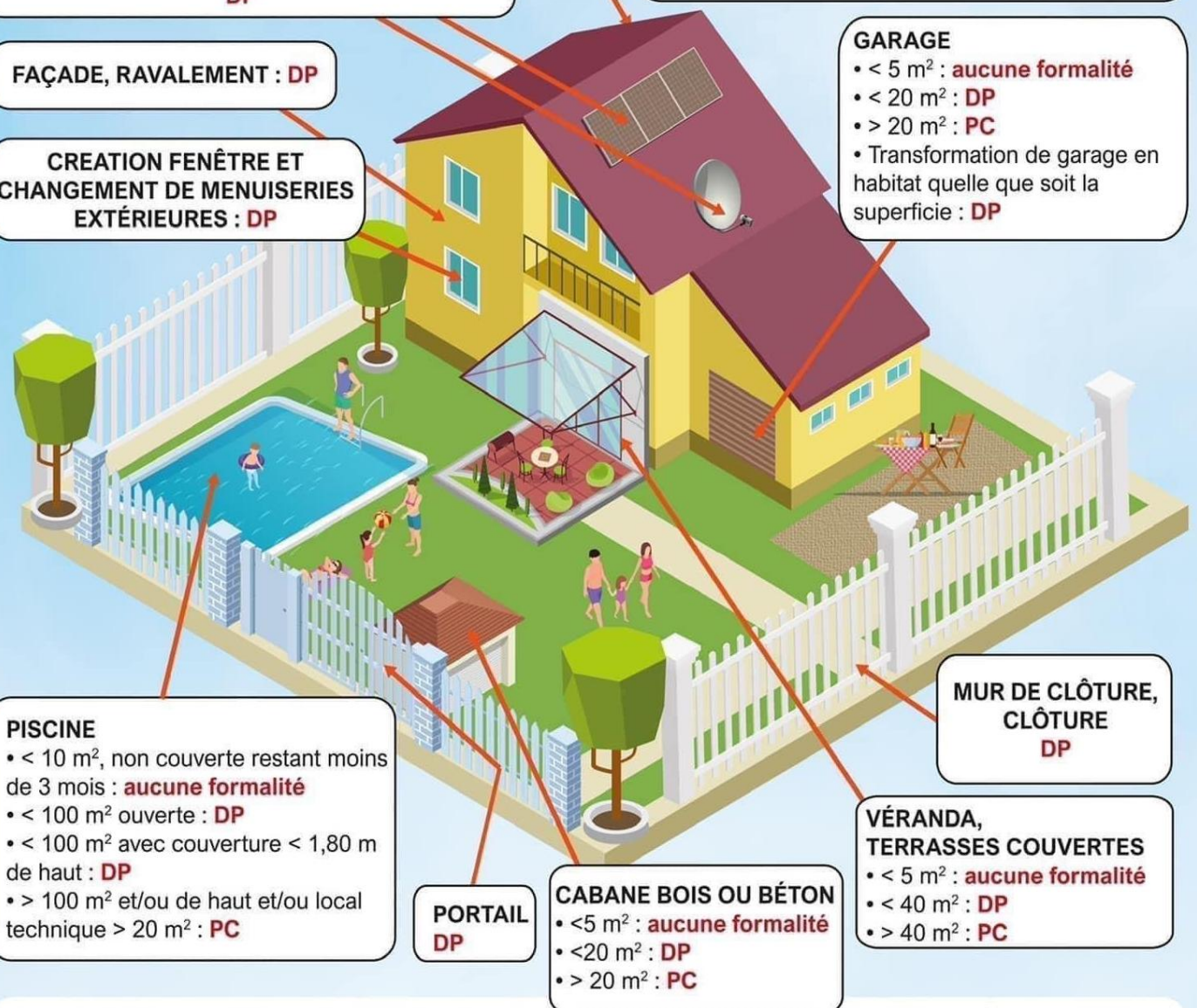
PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr

CONVENTION DANS LE CADRE DU LIEN « ARMÉE – NATION »

Dun Les Places, première commune du département de la Nièvre à s'engager !

Lundi 13 février à 14h00, en présence de Madame Yosr KBAIRI, sous-préfète de Château-Chinon, Monsieur Daniel BARBIER, président des Maires de la Nièvre, Monsieur Daniel GONTHIER, Maire de la ville de DUN LES PLACES, le lieutenant-colonel Lionel SEMENADISSE, DMD de la Nièvre et un escadron de la Garde Nationale du 511^e régiment du Train d'Auxonne, les élus de Dun ont participé à la première signature de convention de zone de manœuvre permanente dans la mairie de DUN LES PLACES, première commune du département de la Nièvre volontaire pour adopter ce dispositif.



Objectif :

Appuyer la préparation opérationnelle des armées et tout particulièrement de l'armée de Terre



Le lieutenant-colonel Lionel SEMENADISSE, délégué militaire départemental de la Nièvre, a proposé un partenariat sous forme de convention pour la création de zones de manœuvre permanentes (ZMP) en terrain libre aux Maires du département réunis en assemblée générale le 16 décembre 2022 à Magny-Cours.

Si la procédure de convention d'exercices en terrain libre existe déjà entre certaines unités et des communes voisines de leur garnison, en revanche, au niveau national, c'est la première fois qu'elle est initiée à l'échelle d'un département entier.

Une trentaine de communes de la Nièvre ont répondu « volontaires » pour participer à ce projet.

Les objectifs prioritaires de cette démarche sont tout d'abord de contribuer à la préparation opérationnelle

à la fois de
des

forces armées, de simplifier les démarches administratives pour les formations mais également de renforcer le lien Armées-Nation et l'esprit de défense en dédiant une partie du temps de présence des unités en exercice pour réaliser des échanges avec la population et la jeunesse sous forme d'activités comme par exemple des cérémonies, des présentations de matériels, des rencontres sportives ou encore des témoignages.



Dimanche 12 février est arrivée dans la soirée, l'unité du 511e régiment du train, basée à Auxonne.



Vingt-six militaires sont venus s'entraîner à reconnaître et jalonner des parcours jusqu'au 14 février au matin.

La visite du mémorial, centre d'interprétation dédié à l'histoire et la mémoire de notre village martyr, et les échanges avec les habitants furent l'occasion de découvrir notre village, Dun-les-Places.

Si lors des prises de paroles le lien avec le passé de notre village a représenté un moment fort et un symbole face à l'histoire, le plaisir d'accueillir cette unité a pris toute sa place dans le discours de bienvenue.

Le président des maires de la Nièvre, Daniel Barbier, y a vu "un bel acte de civisme et la possibilité de ramener de la vie sur les territoires ruraux".

"C'est un partenariat gagnant-gagnant", pour la sous-préfète de Château-Chinon, madame Yosr Kbairi, "qui permet de recréer du lien entre les forces armées et les territoires ruraux " dans un contexte international tendu. "Ces échanges permettent aussi que ces militaires deviennent des ambassadeurs du territoire".

L'EAU, un bien précieux !



Depuis quelques années, nous commençons tous à prendre conscience que l'eau est un bien précieux.

L'eau est partout, elle alimente la nature, elle s'écoule de nos robinets, nous la buvons, elle nous permet de nous laver. Plus largement et à un niveau collectif, elle est indispensable à la production de tous nos biens, de notre alimentation, de notre énergie et de notre production industrielle.

Le climat change et entraîne une diminution de la quantité d'eau disponible. Par ailleurs, nos besoins de consommation évoluent : on sait désormais que certains alliages utilisés dans la fabrication de biens de consommation résistent aux acides forts et aux températures élevées.

De ce fait, ces PFOS (acides perfluorooctanesulfoniques) non dégradables se retrouvent dans l'environnement, donc dans l'eau.

C'est pourquoi nous sommes confrontés désormais à cette question :

Que faisons-nous pour préserver la ressource en eau aujourd'hui chez nous à Dun et en France ?

En France, les ressources en eau font l'objet d'une gestion intégrée par bassin hydrographique.

Le Morvan est un territoire de tête de bassin versant qui alimente le bassin de la Seine au nord et de la Loire au Sud, sous la gestion de l'agence de l'eau Seine- Normandie, qui aide les collectivités dans le financement des projets d'entretien.

Bien qu'il y ait des dizaines de kilomètres de rivières et petits cours d'eau qui sillonnent la commune de Dun-les-Places et notre Territoire, à la fois la quantité et la qualité de l'eau sont précieuses aujourd'hui ! Le débit des cours d'eau dans le Morvan a baissé de 40 % en août depuis les années 90.

L'eau coulant de la plupart des robinets de Dun les Places vient des sources, des rivières et en cas de sécheresse, du lac de St. Agnan.

Au moins une fois par an, l'ARS (l'Agence Régionale de Santé) effectue des analyses sur la commune. (A consulter sur le site : dun-les-places.fr)

A partir de ce constat, il est dans notre intérêt de protéger les captages d'eau afin de s'assurer la quantité et la qualité. En effet, on déplore souvent la vétusté des canalisations, à l'origine de pertes d'eau considérables. A ce titre, la commune de Dun Les Places envisage l'achat d'une pelle mécanique pour traiter au mieux la question des inondations et fuite d'eau. Dans ce cas, l'Agence de l'eau peut aider les communes.

Depuis les changements climatiques, la vieille idée que « l'eau coule de source » doit être révisée. En particulier, celle de savoir si toute l'eau utilisée est nécessaire.

Sur ce sujet, l'objectif français fixé lors des assises de l'eau de 2019 a pour objectif de baisser les prélèvements d'eau de -10% d'ici 2025 et de 25% en 15 ans.

Autrefois, les utilisateurs entretenaient leurs sections de ruisseaux, ou de rivières pour que l'eau puisse couler en abondance. Aujourd'hui, faute de cet entretien, les eaux mal dirigées se perdent en détruisant les chemins au lieu d'alimenter les sources, et cela au détriment de la biodiversité.

Depuis 2017, la compétence de l'entretien des cours d'eau est du ressort de la communauté des communes. Un relevé parcellaire des abords des cours d'eau devrait être effectué car aucune intervention n'est possible sans autorisation du propriétaire.

Pour optimiser les eaux souterraines, il est donc important d'aider les rivières et également les mares dans le rôle primordial qu'elles jouent en faveur de la biodiversité et donc en faveur de la qualité et de la quantité d'eau disponible.

Le Parc Naturel Régional du Morvan travaille à la gestion et à la protection des milieux naturels depuis de longues années :

- Pour protéger les captages d'eau potable pour garantir une eau de qualité à la source.
- Pour économiser et mieux partager l'eau et préserver cette ressource vitale.

Ce travail est devenu obligatoire par la loi (5L.211-7 code de l'environnement) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

- Par la taxe Gemapi, (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui se trouve déjà sur les feuilles d'imposition. Nous participons tous à ce travail. Cette taxe s'élève 0,61€/habitant car nous adhérons au contrat global.

Un comité de délégués appelle plusieurs fois par an les élus des communes du territoire pour informer sur les projets.

Quant à nous, consommateurs de l'eau de Dun les Places, comment pouvons-nous contribuer à cet effort collectif de préservation d'un bien aussi précieux ?

Quelques conseils :

- Évaluez la quantité d'eau utilisée en 2022. Essayez d'en utiliser moins...à vérifier l'année prochaine.
- Vérifiez si vous utilisez des produits biodégradables.
- Si vous êtes propriétaire d'une section de rivière, veillez à sa propreté, prenez soin du désherbage. Au besoin, demandez de l'aide.
- Consultez les responsables du Parc du Morvan toujours disposés à vous donner des informations ou leur site : <https://www.parcumorvan.org/le-parc-en-actions/l'eau> pour vous rassurer que notre eau est un sujet qui nécessite notre attention.

De façon générale, en date de mars 2023, un rapport ministériel dresse le bilan de la gestion de l'eau pendant la sécheresse de l'été 2022.

Plus de 1200 cours d'eau totalement asséchés, 93 départements touchés par les restrictions en eau, une production agricole en baisse (de 10 à 30%), plus d'un millier de communes approvisionnées en eau par camion ou bouteilles... l'épisode de sécheresse "hors norme" de 2022 en France a eu un effet considérable sur la gestion de l'eau. "Le pire a été évité" selon le Retour d'expérience sur la gestion de l'eau lors de la sécheresse de 2022, commandé notamment par les ministères en charge de l'agriculture et de l'environnement.

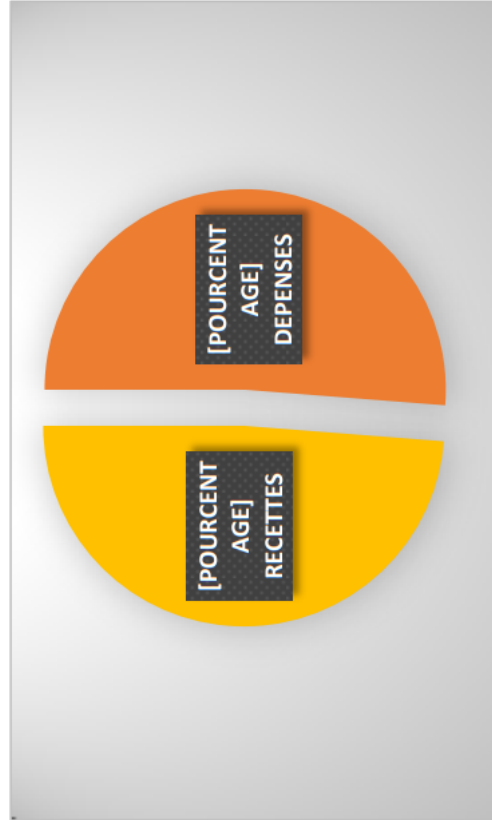


RESULTAT 2022 COMMUNE

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		168971,61
Opération de l'exercice	406864,39	493713,42
Totaux	406864,39	662685,03
Résultat de clôture		255820,64

Libellé	Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		344422,80
Opération de l'exercice	360924,23	68121,54
Totaux	360924,23	412544,34
Résultat de clôture		51620,11

Libellé	Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		168971,61
Opération de l'exercice	767788,62	561834,96
Totaux	767788,62	730806,57
Résultat de clôture		307440,75

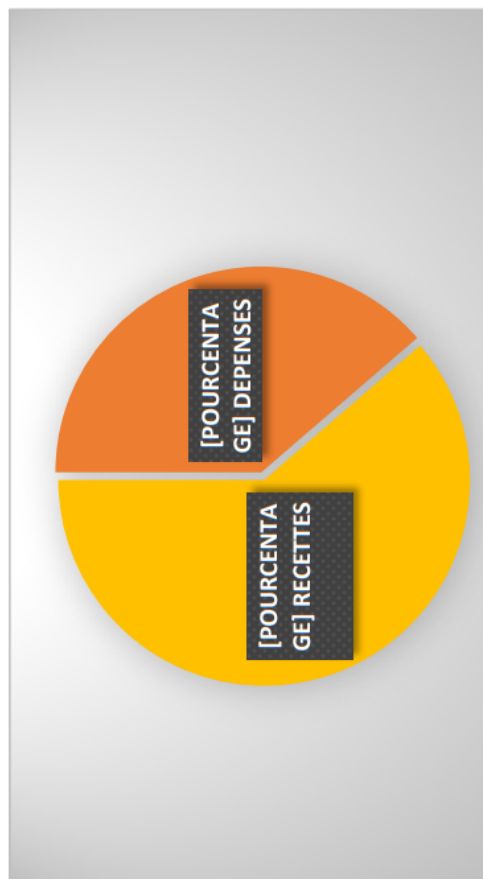


RESULTAT 2022 EAU/ASSAINISSEMENT

Libellé	Fonctionnement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		62895,06
Opération de l'exercice	135044,96	157950,51
Totaux	135044,96	220845,57
Résultat de clôture		85800,61

Libellé	Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		96467,61
Opération de l'exercice	98806,62	53629,53
Totaux	98806,62	150097,14
Résultat de clôture		51290,52

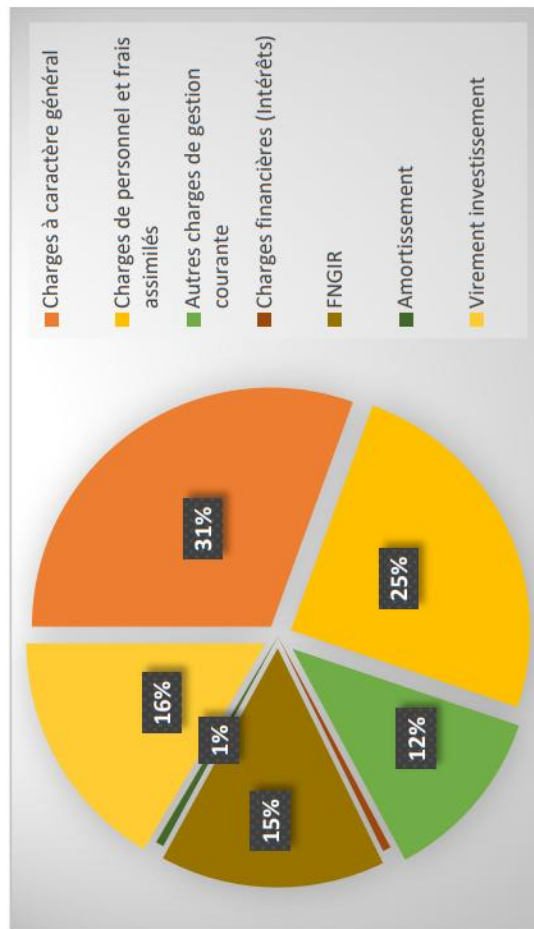
Libellé	Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reportés		159362,67
Opération de l'exercice	233851,58	211580,04
Totaux	233851,58	370942,71
Résultat de clôture		137091,13



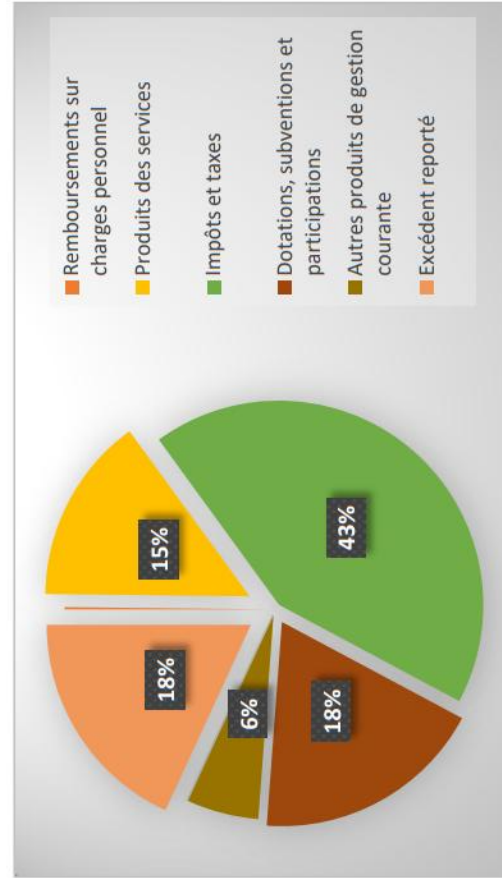
FINANCES DE LA COMMUNE 2023

BUDGET FONCTIONNEMENT COMMUNE

DEPENSES		
Chapitre		Montant
11	Charges à caractère général	166800,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	134500,00
65	Autres charges de gestion courante	65450,00
66	Charges financières (Intérêts)	3000,00
14	FNGIR	83031,00
o42	Amortissement	3000,00
oo2	Déficit reporté	0,00
23	Virement investissement	90000,00
TOTAL		545781,00



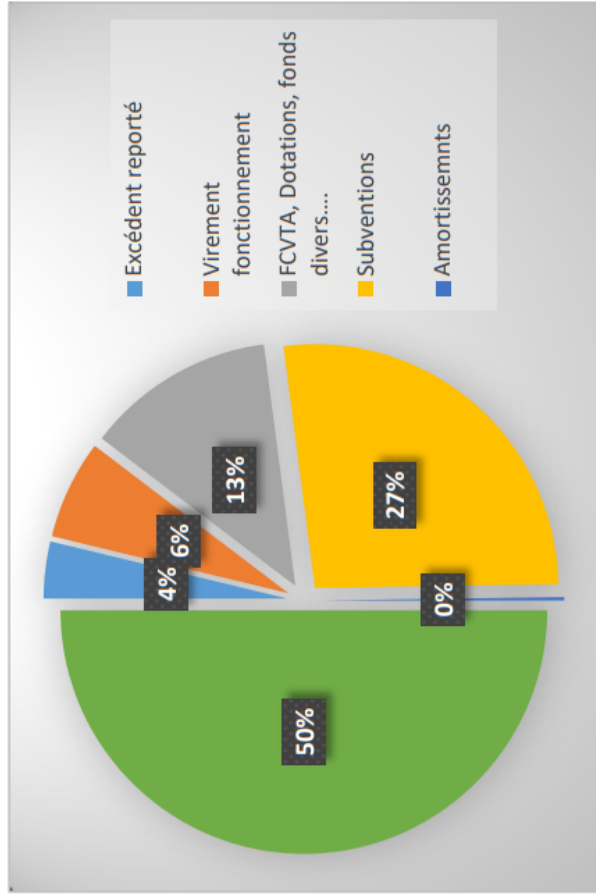
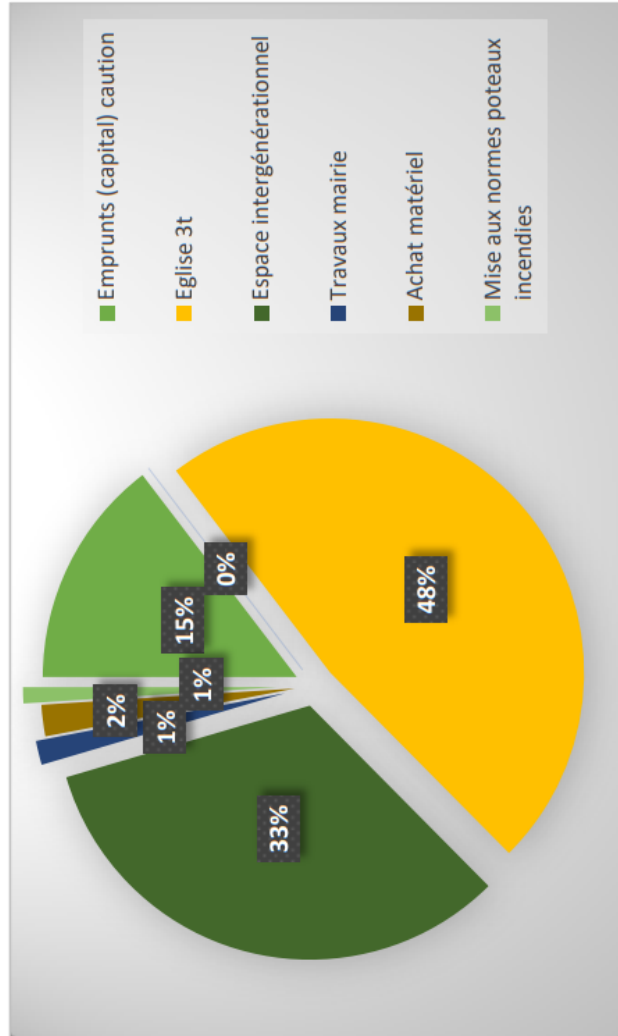
RECETTES		
Chapitre		Montant
13	Remboursements sur charges personnel	1000,00
70	Produits des services	80800,00
73	Impôts et taxes	233700,00
74	Dotations, subventions et participations	100300,00
75	Autres produits de gestion courante	31067,25
77	Produits exceptionnels	0,00
oo2	Excédent reporté	98913,75
TOTAL		545781,00



BUDGET INVESTISSEMENT COMMUNE

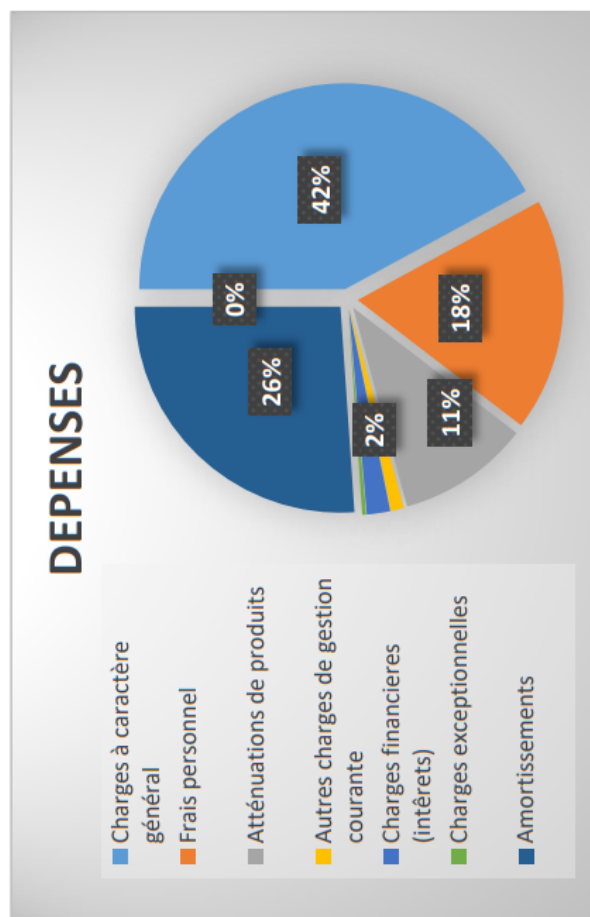
DEPENSES		Montant
Chapitre		
oo1	Déficit reporté	0,00
16	Emprunts (capital) caution	100000,00
Opérations		
	Eglise 3t	328155,00
	Espace intergénérationnel	225000,00
	Travaux mairie	10500,00
	Achat matériel	13650,00
	Mise aux normes poteaux incendies	7000,00
TOTAL		684305,00

RECETTES		Montant
Chapitre		
oo1	Excédent reporté	51620,11
21	Virement fonctionnement	90000,00
10	FCVTA, Dotations, fonds divers....	172206,89
13	Subventions	367478,00
o40	Amortissements	3000,00
TOTAL		684305,00

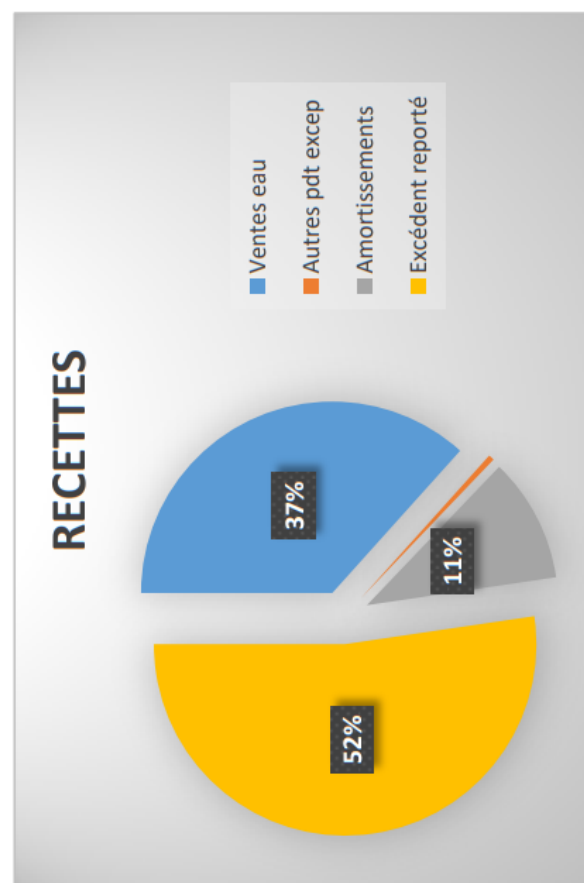


BUDGET FONCTIONNEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre		Montant
11	Charges à caractère général	69016,00
12	Frais personnel	30000,00
14	Atténuations de produits	17000,00
65	Autres charges de gestion courante	1652,44
66	Charges financières (intérêts)	3000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00
042	Amortissements	42764,56
TOTAL		163933,00

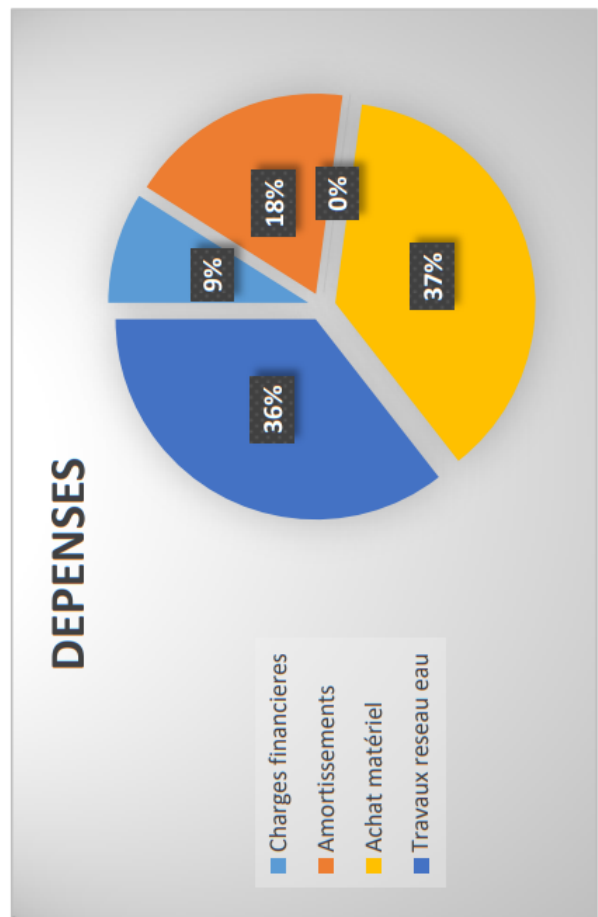


RECETTES		
Chapitre		Montant
70	Ventes eau	60099,39
75	Autres pdt excep	800,00
042	Amortissements	17233,00
002	Excédent reporté	85800,61
TOTAL		163933,00

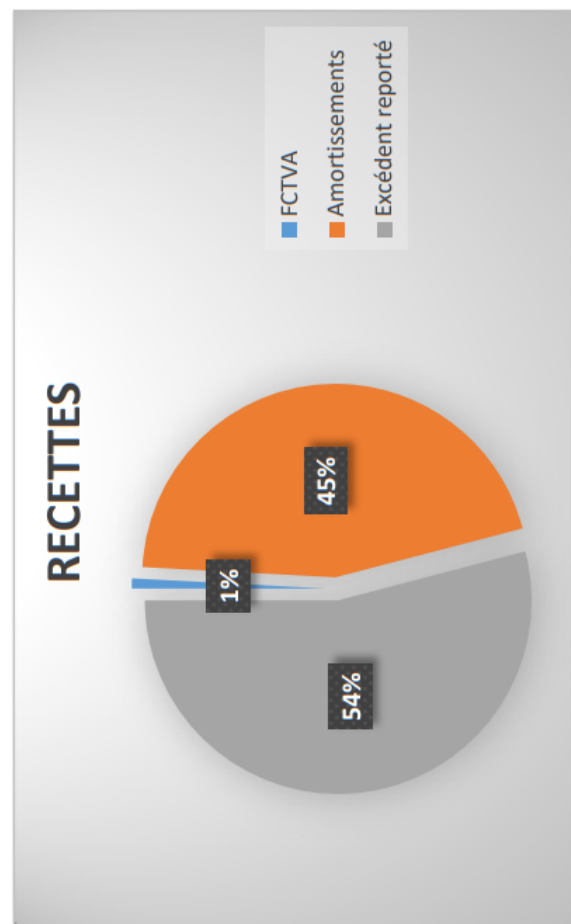


BUDGET INVESTISSEMENT EAU/ASSAINISSEMENT

DEPENSES		Montant
Chapitre		
16	Charges financières	8500,00
040	Amortissements	17233,00
Opérations	Achat matériel	35400,00
	Travaux reseau eau	33723,00
TOTAL		94856,00



RECETTES		Montant
Chapitre		
10	FCTVA	800,92
040	Amortissements	42764,56
001	Excédent reporté	51290,52
TOTAL		94856,00



DECLARATION D'OCCUPATION ET DE LOYER 2023

Qu'est-ce que l'obligation de déclaration d'occupation et de loyer ?

La déclaration d'occupation et de loyer est une nouvelle obligation prévue par l'article 1418 du Code général des impôts (CGI). Elle est entrée en vigueur en 2023. A compter de cette date, tous les propriétaires doivent déclarer en ligne aux impôts la situation d'occupation des locaux leur appartenant. Ces informations visent à permettre aux impôts de savoir si le bien constitue ou non la résidence principale de l'occupant et s'il doit être taxé ou non. La date limite pour faire sa déclaration d'occupation et de loyer est fixée au 30 juin 2023, via le module « gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Après cette date, le contribuable risque une amende s'il n'a pas déclaré sur le site des impôts.

L'obligation de déclaration d'occupation et de loyer ne s'applique pas aux années suivantes dès lors qu'aucun changement dans les informations transmises n'est intervenu depuis la déclaration précédente. Mais tout nouveau changement d'occupation devra être déclaré aux impôts lorsqu'il surviendra (départ du locataire, passage d'une résidence secondaire en résidence principale, etc.).



Comment faire sa déclaration d'occupation et de loyer ?

La déclaration d'occupation et de loyer se fait en ligne via son espace particulier du site des impôts. Une fois connecté, il faut accéder à la rubrique "Biens immobiliers" figurant en page d'accueil. Les informations à transmettre concernent la situation d'occupation de chaque bien au 1er janvier. La loi (article 1418 du CGI) précise que les propriétaires doivent indiquer "*les informations relatives, s'ils s'en réservent la jouissance, à la nature de l'occupation de ces locaux ou, s'ils sont occupés par des tiers, à l'identité du ou des occupants desdits locaux*". En d'autres termes, cela signifie que le contribuable doit indiquer pour chaque bien s'il l'occupe à titre personnel ou si celui-ci est occupé par un tiers (un locataire par exemple). Il doit également indiquer la nature de l'occupation, c'est-à-dire :

→ **S'il occupe le bien lui-même :**

s'il s'agit de sa résidence principale ou d'une résidence secondaire ;

→ **Si le bien n'est pas occupé par lui :**

s'il s'agit d'un local loué, occupé à titre gratuit ou d'un logement vacant.

Le propriétaire doit également renseigner l'identité des occupants du logement (les enfants n'ayant pas à être indiqués), et notamment leurs nom, prénom et date de naissance. Ils doivent également préciser la période d'occupation ou de vacance du local.

Si la déclaration d'occupation et de loyer porte sur une location saisonnière, le propriétaire doit indiquer le début de la période de location ainsi que les modalités de gestion du bien. Si celui-ci est en gestion, il doit mentionner le SIREN du gestionnaire. Si le bien est classé en meublé de tourisme, cette classification doit également être indiquée.

Quelle est la sanction d'une absence de déclaration d'occupation et de loyer ?



En l'absence de déclaration d'occupation et de loyer sur le site des impôts avant le 1er juillet 2023, le contribuable risque une amende de 150 € par local dont les informations d'occupation n'ont pas été communiquées. Cette amende fiscale est également encourue si la déclaration fait l'objet d'omissions ou d'informations inexactes. La sanction de l'absence ou du retard de déclaration d'occupation et de loyer est prévue par la loi et l'article 1770 terdecies du CGI.



Comme nous vous l'annonçons dans le Bulletin précédent, le chantier de restauration de notre église a enfin pu reprendre au mois de février et, il devrait être terminé au mois de juin.

La nouvelle entreprise qui remplace celle défailante pour le marché « Couverture » réalise un travail remarquable !

Cependant, le retard de ce chantier a un impact financier très important pour la commune.

Comme vous le savez, La Fondation du Patrimoine est à nos côtés pour la restauration de notre église.

Après avoir été informée du retard des travaux et des surcoûts qui allaient en découler, La Fondation du Patrimoine a mis notre église dans ses « Coups de Cœur » sur son site internet. Cela devrait permettre un accroissement des Dons extérieurs, aux habitants de Dun les Places.

A ce jour, 10.566€ de Dons ont été enregistrés à La Fondation du Patrimoine par de nombreux donateurs. Tous seront remerciés par la Commune sans exception !

L'évolution de ce montant est consultable à l'adresse ci-dessous :

[Eglise Sainte Amélie à Dun les Places \(fondation-patrimoine.org\)](http://eglise.sainte-amelie.dun-les-places.fr/fondation-patrimoine.org)

Pour atteindre l'objectif de 35.000€ fixé avec la Fondation du Patrimoine, qui est, reconnue d'utilité publique pour son action désintéressée, toute participation, aussi petite soit elle, nous permettrait de l'atteindre, tous ensemble !

Un Don peut se faire en ligne sur le site de la Fondation du Patrimoine où à l'aide du Bon de souscription ci-contre.

Merci par avance de votre soutien !

JP AMIEL



FONDATION DU PATRIMOINE
FONDATION DU PATRIMOINE
Délégation de Bourgogne-Franche-Comté
Antenne de Dijon
88 rue Jean-Jacques Rousseau BP 25105
21 000 DIJON

BON DE SOUSCRIPTION

► **Oui, je fais un don** pour aider la restauration de
L'ÉGLISE DE DUN-LES-PLACES

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/14468

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.

Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Dun-les-Places

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et est établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

CONSEIL COMMUNAUTAIRE MORVAN SOMMETS & GRANDS LACS

Dun Les Places le 3 février 2023



Le Président, René Blanchot a ouvert la séance et donné la parole au Maire de Dun Les Places qui a :

- retracé l'esprit qui prévaut dans cette salle
- présenté le dossier de l'église de Dun Les Places qui a retenu l'attention de toutes et tous.

Au terme de plusieurs semaines et mois de discussion, l'ensemble des Maires de la Communauté Morvan Sommets et Grands Lacs se sont retrouvés à la salle de la Mairie de Dun Les Places.

D'importantes décisions pouvant remettre en cause l'existence même de la Communauté de communes ont été validées au terme de votes à bulletins secrets soit à la majorité simple (décisions N° 1 et 3) soit à la majorité aux 2/3 (décision N° 2).

Décision 1 : Le Conseil a décidé de maintenir la compétence voirie au niveau communautaire avec la possibilité de conclure des conventions de gestion.

Décision 2 : Le Conseil a décidé d'intégrer la piscine de Château-Chinon et le gymnase de Lormes dans la liste des établissements sportifs d'intérêt communautaire à compter du 01/03/2023

Décision 3 : Le Conseil communautaire a décidé la conclusion de pactes financiers entre la Communauté de communes et ses communes membres pour les années 2023 à 2026, instaurant une enveloppe globale par commune qui reprend le montant global de la dotation de solidarité communautaire et des droits de tirage voirie augmentée de 2% chaque année. Cette enveloppe par commune pourra être utilisée pour des travaux de voirie ainsi que pour le versement par la Communauté de communes de fonds de concours aux communes.

Décision 4 : Accord pour lancer le marché d'impression du guide touristique 2023.

La soirée s'est poursuivie par un moment de convivialité.

RENCONTRES AVEC NOS ELUS DE LA NIEVRE



Les élus locaux représentent les citoyens des différentes collectivités territoriales. Nous sommes élus dans le but d'agir pour l'intérêt local.

C'est à ce titre que nous avons rencontré nos élus référents, membres des organes délibérants du Sénat et du Département de la Nièvre.

Avec Madame la Sénatrice Nadia Sologoub

Engagés sur la nécessité de se projeter sur l'avenir sans ignorer le présent, vos élus ont souhaité aborder tous les aspects de notre commune dans le cadre d'un libre et constructif échange.

Le dossier de notre église a pris toute sa place en recherchant les moyens et les solutions à apporter au constat d'insuffisance de l'entreprise en charge des travaux de toiture.

L'activité économique sur la commune fut également l'occasion d'une analyse constructive à laquelle souscrit pleinement madame la Sénatrice qui reste à notre écoute sans réserve.



Avec le Département de la Nièvre



Madame Séverine BERNARD Conseillère départementale de notre Canton et Monsieur Fabien BAZIN, Président du Conseil départemental de la Nièvre ont souhaité nous rencontrer et nous apporter tout leur soutien sur l'ensemble des dossiers engagés par la commune de Dun Les Places. L'apport technique de leurs collaborateurs, leur connaissance des dossiers représentent des soutiens forts à nos côtés. Leur présence permanente, leur écoute, s'accompagnent d'un vrai savoir faire et d'une volonté réelle de nous soutenir sur nos différents projets.

A cet égard, la participation du département dans la réalisation du projet « Espace Intergénérationnel » mérite toute notre reconnaissance.

PANNEAU POCKET

A ce jour, 413 personnes ont placé Dun Les Places en favori !

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Pour toujours mieux vous informer et vous alerter, votre mairie s'est équipée de l'application PanneauPocket. Où que vous soyez, quand vous le souhaitez, tous les événements, les actualités et les alertes qui vous concernent sont toujours à portée de main sur votre téléphone ou votre ordinateur.

PanneauPocket qu'est-ce que c'est ? PanneauPocket est l'application mobile qui vous permet d'être immédiatement informé : Coupure de courant, alertes météo, les actualités du village, toutes les animations, les travaux sur la voirie... toutes les actualités autour de chez vous sont sur l'application PanneauPocket.

Une application 100% anonyme, 0% publicité, 100% gratuite et très simple

Il vous suffit de télécharger gratuitement l'application PanneauPocket sur votre smartphone ou tablette en recherchant PanneauPocket sur : [AppStore](#) ou [PlayStore](#) ou [AppGallery](#)

Si besoin, suivez le guide ci-contre. Si vous n'avez pas de smartphone, toutes les informations PanneauPocket sont aussi disponibles sur votre ordinateur.

Sur une page internet, tapez app.panneaupocket.com et recherchez votre commune.



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de la commune en 4 CLICS

- Ouvrez votre application **Play Store**, **App Store** ou **AppGallery** sur votre téléphone ou sur votre tablette ou scannez le QR Code 
- Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de la commune. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette ! L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passer cette étape"

N'hésitez pas à contacter la Mairie et vos élus.



ÉPICERIE DE DUN LES PLACES

*Le mois de juin
est synonyme de changement
à l'épicerie !*

*En effet, Mélodie Louette
passe la main à
Audrey Amiel,
qui devient notre nouvelle épicière.*

Nous lui souhaitons la bienvenue !

Le mot de Mélodie :

Chères clientes, chers clients !

Il est temps pour moi de partir vers de nouvelles aventures.

Sept belles années passées à vos côtés, au rythme des aléas de la vie.

Je vous considère comme bien plus que des « clients », vous avez tous fait partie de ma vie, certains d'entre vous sont même devenus des amis.

Cette proximité va tout de même me manquer !

Sept années pendant lesquelles j'ai dû surmonter quelques obstacles, qui m'ont rendu tellement plus forte, mais aussi 7 années d'échanges, d'écoute, de partage et de rires qui m'ont énormément apporté. Alors MERCI à vous tous d'avoir fait partie intégrante de ma vie, de m'avoir permis de vivre cette magnifique expérience qu'est le commerce de proximité.

J'ai adoré ce temps passé parmi vous et vous suis profondément reconnaissante.

Je vous laisse désormais avec Audrey, toujours accompagnée de Graham, qui sauront vous satisfaire, j'en suis certaine !

En ma qualité de conseillère municipale, je serai toujours à vos côtés durant les trois prochaines années, et continuerai à m'investir pour cette commune qui m'est très chère.

A bientôt !

Mélodie.



LA CAMPAGNE MAEC BAT SON PLEIN !

Les MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) sont des dispositifs de la Politique Agricole Commune de l'Union Européenne. Ces mesures incitent à des changements de pratiques agricoles visant à préserver les équilibres écologiques et, à plus grande échelle, le climat. Les exploitations agricoles volontaires s'engagent à changer certaines de leurs pratiques (ou à les maintenir si elles sont déjà favorables) en échange de quoi l'État indemnise les manques à gagner consécutifs à leur engagement.



Le Parc naturel régional du Morvan a déposé un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) sur l'ensemble de son territoire, sur les sites Natura 2000 animés par le Parc et sur le territoire de l'Opération Grand Site de Vézelay, ce qui concerne un total de 163 communes.

15,243 millions d'euros, sur les 105 millions d'euros disponibles au niveau régional pour la période 2023-2027, ont été attribués au Parc du Morvan. Le Parc espère ainsi aider près de 400 exploitations. Si les demandes excèdent l'enveloppe disponible, les services instructeurs sélectionneront les dossiers selon des critères de priorisation.

Pour rappel, les quatre mesures proposées dans le Morvan sont :

- préservation des prairies permanentes avec la mesure « Systèmes herbagers et pastoraux »,
- lutte contre la déprise agricole avec la mesure « Maintien de l'ouverture des milieux »,
- préservation des prairies humides avec la mesure « Préservation des milieux humides »,
- protection des cours d'eau par le maintien des arbres sur leurs berges avec la mesure « Entretien des infrastructures agro-écologiques – Ripisylve ».

Ces mesures ont été choisies parmi un catalogue établi par l'État par les groupes de travail rassemblant le PRNM, des agriculteurs et des représentants du monde agricole, en tenant compte du contexte local.

A ce jour, quelques 330 contacts et / ou rendez-vous ont déjà été pris avec des agriculteurs et agricultrices du territoire intéressés. Les diagnostics d'exploitation et expertises des mesures localisées sont en cours et se déroulent jusqu'au 15 mai.

Contact : N2000/ 03 86 78 79 85

CONTRAT TERRITORIAL A MI-PAROURS

Le Contrat Territorial Eau et Climat Cure-Yonne vient de passer l'étape de mi-parcours. Ce programme pluri annuel pour la restauration et la préservation des milieux aquatiques et humides, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie, est mis en œuvre sur la période 2021-2024.

Contact : LJ, 03 86 78 79 26 / laure.jouglard@parcdumorvan.org



LES BONS RÉFLEXES !

- Veillez à protéger** vos sacs des animaux afin qu'ils ne soient pas éventrés.
- Les sacs doivent être sortis la veille** du jour de la collecte.
- Les sacs doivent être bien remplis** afin de ne pas les gêner, il est conseillé également de compacter les emballages. En cas de non-respect des consignes de tri, le sac peut être refusé à la collecte, une étiquette est alors apposée.
- Les sacs et les calendriers de collecte sont** disponibles à la communauté de communes à Château-Chinon ou dans les mairies.
- Pensez à rentrer votre bac** dès que possible après la collecte.
- Le nettoyage du bac** incombe à l'usager.
- Il est conseillé de vérifier le calendrier** de collecte afin de ne pas se tromper de jour.
- Vous pouvez suivre les dernières informations de la collecte des déchets** sur la page facebook de la communauté de communes : Communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs.

LE SAVIEZ VOUS ?

Vous avez la possibilité de mettre vos déchets en vrac dans les bacs ou dans le bioseau.

Si vous optez pour ce mode de collecte, veillez à avoir un bac par type de déchet.



Avant de jeter un objet, pensez aux dons entre particuliers, aux associations ou en recyclerie ...

OÙ VONT NOS DÉCHETS ?





MERCREDI 9 AOÛT, ce sera le « JOUR DU CARREFOUR »

Avec 4 projections - Entrée Gratuite à la salle culturelle de Dun Les Places

10h00 Un soir, en rentrant du travail, le professeur Parker trouve un chiot Akita errant sur le quai de la gare, où sa cage s'est cassée en tombant. Il décide de le garder contre l'avis de sa femme Cate. Parker appelle le chiot « Hatchi », parce que sur son collier est inscrit le chiffre « 8 » en japonais (Hachikô). Dix-huit mois passent et Hatchi, qui a grandi, accompagne chaque jour Parker à la gare et l'attend tous les soirs à 17 heures, à la même place.

Un matin, Hatchi, qui ne jouait jamais avec sa balle, se met soudainement à y jouer. Un ami de Parker lui avait dit que les Akitas étaient des chiens sages qui ne jouaient que lorsqu'il se passait quelque chose de grave. **Durée 1h33**



14h30 : Anne-Marie Gratigny trompe depuis deux ans son mari Gilbert, chirurgien plasticien, avec Léo qui restaure, avec ses compagnons, de vieux bateaux. Ce dernier prépare depuis longtemps un voyage professionnel d'un an et demi en Chine et il compte bien y emmener Anne-Marie. La situation semble se dénouer lorsqu'à quelques jours du départ, Gilbert trouve la mort dans un accident de voiture. Anne-Marie croit pouvoir partir en Chine avec son amant mais sa famille venue pour l'enterrement est décidée à rester pour la soutenir dans son deuil. **Durée 1h37**

16h15 Solange Maserati est une collégienne adolescente de 13 ans intelligente mais hypersensible, solitaire et introvertie. Elle vit avec son frère, Romain, étudiant de 21 ans et ses parents, Antoine, qui dirige un magasin de lutherie et Aurélia, actrice de théâtre. Cette famille, d'un milieu culturel élevé et sans problèmes particuliers devrait être un cocon protecteur et enrichissant pour Solange, mais un malaise diffus plane sur les relations entre ses membres. Les rapports semblent artificiels, la communication absente.

Solange repère plusieurs indices qui lui font deviner que tout ne va plus très bien dans le couple parental qui vient de fêter ses 20 ans de mariage. **1h25**



20h00 : Maria et José Ribeiro, d'origine portugaise, vivent tranquillement à Paris, où ils ont élevé leurs deux enfants. Elle est concierge dans un immeuble bourgeois tandis que lui est chef de chantier dans une entreprise de construction. Tout le monde abuse de leur trop grande gentillesse. À la suite du décès du frère de José, avec qui ce dernier était fâché depuis longtemps, les époux Ribeiro apprennent qu'ils sont bénéficiaires d'un important héritage, dont une maison au Portugal. Mais il y a une condition dans le testament : s'installer au Portugal pour continuer à faire vivre l'entreprise familiale.

Durée 1h31

Et puis ...

ALINE Samedi 1er Juillet à 19h00 ;

CITOYEN D'HONNEUR
MAUVAISES HERBES

Samedi 2/09 à 19h00 ----- **GEMMA BOVERY**
Samedi 4/11 à 17h00 ----- **QUELLE FOLIE**

Samedi 7/10 à 19h00
Samedi 18/11 à 17h00

CE QUI NOUS LIE Samedi 2 décembre à 17h00



VOTRE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE VA EVOLUER

Depuis des années, Caroline et Claudine sont fidèles au rendez vous du mardi matin pour vous accueillir à la bibliothèque de la mairie.

Merci à elles pour leur présence et leur engagement

Pour chacune et chacun d'entre nous,
elles se sont fixées des missions.

Acquérir de nouveaux livres par le biais du dépôt légal mais aussi par des achats et échanges,
Conserver l'ensemble des livres et revues, **Cataloguer**, **Référencer** et rendre visibles les documents,
Assurer l'accès du plus grand nombre de personnes dans des conditions difficiles en raison des escaliers et du manque d'espace.

Pour mieux répondre aux besoins et attentes, une réflexion commune a été conduite en lien avec la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) et le service Culture de la Communauté de Communes Morvan Sommets et Grands Lacs (MSGSL)

1 / Etat des lieux de la bibliothèque

- Ouverture sur les horaires de la mairie + le mardi de 10h30 à 12h avec les bénévoles
- Accueil régulier de classes organisés par les bénévoles
- Informatique (matériel défectueux)
- Manque de place (désherbage)

2 / Le réseau des bibliothèques du Morvan

- Soutien pour les bénévoles par la coordinatrice et la BDP
- Projet de l'échappée lecture (prix Jeunesse) déjà organisé pour l'école maternelle de Dun
- Existence du Projet Culturel de Territoire et soutien dans les évènements

3 / Projets 2023

- Installation du matériel et du nouveau logiciel Orphée
- Informatisation de la bibliothèque (base de données lecteurs + documents)
- Formation des bénévoles
- Inauguration avec bibliobus

4 / Mise en œuvre

Un calendrier va rapidement être mis en place comportant des propositions de dates pour :

- De l'aide au désherbage (Consiste à éliminer et à renouveler des collections)
- L'installation d'un nouvel ordinateur + le logiciel
- La formation à Dun
- Aide sur le catalogage
- L'inauguration

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, de vos envies et...
Pourquoi ne pas venir renforcer l'équipe en place ?



PROJET TERRITOIRE ZERO CHOMEUR DE LONGUE DUREE DES PORTES DU MORVAN

◆ D'où ça vient ?

Territoires zéro chômeur est un projet créé en 2016 par plusieurs associations et encadré par deux lois votées en 2016 et 2020. L'objectif est simple : mettre fin au chômage de longue durée en créant des entreprises à but d'emploi développant des activités utiles et qui ne font pas de concurrence. A Lormes, le projet se développe grâce à deux associations : le comité local pour l'emploi des Portes du Morvan et l'entreprise « R.A.S. » (Ressources, Accompagnement et Services).

◆ Qui y a droit ?

Il faut habiter sur l'une des communes qui a obtenu le label depuis au moins six mois et être à la recherche d'un emploi depuis au moins un an. Les communes habilitées se sont engagées dans le projet suite à une délibération de leur conseil municipal. Le projet s'adresse donc à tous ceux qui depuis un an n'ont aucun contrat, mais aussi à ceux qui n'arrivent pas à avoir un CDI ou qui sont à temps partiel et n'arrivent pas à vivre de leur travail.

◆ Comment être embauché ?

Pour être embauché, il faut d'abord s'inscrire auprès du comité local pour l'emploi des Portes du Morvan qui accompagne toutes les personnes qui se présentent afin qu'elles puissent trouver un emploi ou une formation. Si après une période d'accompagnement, la personne est toujours à la recherche d'un emploi, alors elle pourra être embauchée en CDI par l'entreprise « R.A.S. » qui développe régulièrement de nouvelles activités.

◆ Quel contrat, quel salaire ?

Dans les entreprises à but d'emploi, les salariés sont employés en CDI. Ils peuvent choisir de travailler à temps plein ou à temps partiel en accord avec l'entreprise. Les salariés sont payés au SMIC.

◆ Quelles sont les activités de l'entreprise ?

Chaque entreprise à but d'emploi propose des activités différentes, mais qui doivent obligatoirement ne pas

faire concurrence à ce qui existe déjà localement.

L'objectif est bien de fournir de nouveaux services à tous ceux qui vivent et travaillent sur le territoire : les commerçants, les artisans, les habitants, les associations, les communes, etc. Le travail des salariés des entreprises à but d'emploi permet de fournir de nouveaux services utiles à tous ! R.A.S. développe des activités organisées autour de deux grands pôles : un pôle « économie circulaire et réemploi » (démantèlement et recyclage d'huisseries, fabrication de produits ménagers d'origine naturelle, etc.) et un second pôle « services à la population » (livraison de marchandises, couture, vide maison, etc.).

◆ Comment éviter la concurrence ?

La clé c'est le partenariat permanent avec les entreprises. En effet, « R.A.S. » ne peut pas faire de concurrence aux professionnels. C'est pourquoi le comité local pour l'emploi doit toujours être en contact avec les entreprises pour vérifier que les activités de « R.A.S. » ne menacent pas les emplois existants, mais aussi pour identifier de nouvelles activités.

◆ Qui finance ?

Ce que propose Territoires zéro chômeur c'est d'utiliser l'argent du chômage pour financer des entreprises comme « R.A.S. » afin qu'elles puissent développer de nouvelles activités pas toujours très rentables, mais qui sont utiles pour tous. L'Etat et le département financent les salaires de tous les employés. En contrepartie, l'entreprise développe son chiffre d'affaires pour financer ses autres charges et ses investissements.



- ❖ Vous voulez en savoir plus sur ce projet ?
- ❖ Vous cherchez un emploi stable depuis plus d'1 an ?
- ❖ Vous voulez soutenir ce projet en devenant bénévole ?



Alors contactez le Comité local pour l'emploi des Portes du Morvan !

Par téléphone : 09 71 72 88 92

Mail : comitelocaltzcd@gmail.com

- ❖ Voulez en savoir plus sur les produits et les prestations de R.A.S. ?
- ❖ Vous voulez passer commande ?
- ❖ Vous avez besoin d'un renfort ponctuel pour votre entreprise ?



Alors contactez l'entreprise à but d'emploi R.A.S. !

Par mail : ebedesportesdumorvan@gmail.com

Par téléphone : 09 88 66 29 89/07 57 85 01 59

MORVAN TERRE DE RÉSTANCES – ARORM 40 ANS AU SERVICE DE LA MÉMOIRE ET DE L'HISTOIRE

Comme chaque année, la saison des musées reprend ! Mais cette année est exceptionnelle pour l'association Morvan terre de Résistances-ARORM, qui fête cette année le 40ème anniversaire du musée de la Résistance.

Une nouvelle scénographie au musée de la Résistance

Cette année, l'ensemble de la scénographie a été totalement rénovée et modernisée. Un nouveau musée est à découvrir ! Des structures en bois rappelant les forêts du Morvan, parfois l'idée d'enfermement ou de dissimulation ; une mise en scène graphique de l'ensemble à travers un système de couleur par salles ; une nouvelle luminosité pour un musée plus chaleureux ; des contenus scientifiques revus et actualisés ; de nouveaux contenus numériques...

Journée festive le 24 juin pour les 40 ans du musée

Pour fêter et partager collectivement les 40 ans du musée de la Résistance, une journée exceptionnelle aura lieu le 24 juin à Saint-Brissson avec de nombreuses animations gratuites : inauguration officielle du musée et présentation d'un véhicule d'époque, une Rosalie, restaurée et exposée devant le musée ; visites commentées, présence d'un campement américain et véhicules anciens, spectacle « Le petit résistant illustré », rencontres et dédicaces autour de la BD...



Jeunesses au maquis, une bande-dessinée sur les maquis du Morvan

Pour marquer cet anniversaire, ainsi que celui du 80ème anniversaire des maquis et du Conseil national de la Résistance, et poursuivre la volonté de transmission de cette Histoire et des valeurs de la Résistance, l'association publie fin mai, une bande-dessinée consacrée aux maquis du Morvan, *Jeunesses au maquis*. Cet ouvrage est le travail entrepris depuis plusieurs années par deux enseignants, Jean-Charles Gibaud et Ilker Caliskan, en partenariat avec le musée. Une exposition avec des planches originales sera à découvrir cet été à la Maison du Parc.

« Raconte-moi la Résistance au féminin » à Dun-les-Places

Une exposition consacrée aux femmes dans la Résistance « Raconte-moi la Résistance au féminin » sera à découvrir en plein-air au Mémorial de Dun-les-Places à partir du 13 mai. Des visites commentées seront proposées durant l'été et un moment fort autour des femmes dans la Résistance sera proposé à Dun le 21 octobre après-midi.

Au plaisir de vous recevoir et de partager ces moments ensemble !

Morvan terre de Résistances-ARORM

Musée de la Résistance en Morvan – 03 86 78 72 99

Mémorial de Dun-les-Places – 03 86 78 44 74

www.museeresistancemorvan.fr



DES RENDES-VOUS, DES RENCONTRES, DES ECHANGES A DUN LES PLACES

① En lien avec l'ARORM, la présence de monsieur Jacques Faure, ancien ambassadeur d'Ukraine qui est venu expliquer, débattre sur :

- le thème « Informations et désinformations »
- la guerre en Ukraine et de la Russie



② Dans le cadre du **Festival des Solidarités**.

Rencontre autour des droits humains avec Catherine Withol de Wenden, Directrice de recherche émérite au CNRS et docteur d'État en science politique du droit à l'immigration et Dominique Peyre de la CIMADE,

- Suivi d'un plat syrien par Fouad Alsoufi et dessert Morvandiau
- Et de la projection du film « Pour Sama » (une jeune femme syrienne qui vit à Alep lorsque la guerre éclate en 2011. Sous les bombardements, la vie continue...)



③ Le **Festival ALIMENTERRE** –

- Conférence et débat de et par Mathieu Delmais « De la fourche à la fourchette et non l'inverse,
- Pour une sécurité sociale de l'alimentation,
- Projection du film « La part des autres » qui traite du droit à l'accès à une alimentation de qualité pour tous
- Suivi d'une soupe

En partenariat avec la Coopérative des Savoirs et le Carrefour de Dun



LA BANDE A TITI



A l'heure où nous rédigeons ce texte la troupe « Titi et les chouettes minettes » est en pleine répétition de son nouveau spectacle 2023 qui sera produit, entre autres lieux, sur la scène de Dun-Les-Places. Quel bonheur et ...quel travail ! On vous promet bien des surprises... Nous vous communiquerons bientôt la date !

Afin de vous donner l'occasion de monter sur

scène vous aussi, la bande à Titi vous proposera cette année un stage « initiation au spectacle musical » les 27, 28 et 29 octobre à Dun. Il mêlera ateliers chant, chorégraphie et claquettes. Pas d'inquiétude : nul besoin d'être Yves Montand ou Céline Dion pour nous rejoindre ! On va bien s'amuser...

Le fruit de vos apprentissages sera présenté au public à l'issue de ce week-end. Les inscriptions sont ouvertes ! (frais d'inscription : 20 euros. Appelez le 07.85.77.38.62 ou par internet à l'adresse thierry.chareyre@wanadoo.fr en précisant « stage la bande à Titi » sur l'objet du mail)

Ce stage prend sens dans la mission que s'est fixée notre association dunoise « la bande à Titi » : promouvoir la variété française de multiples manières.

Aussi, un lundi par mois, vous êtes invités à rejoindre gratuitement la chorale « Variétés » qui répète en la salle municipale de 18H00 à 20H00. La prochaine séance aura lieu le lundi 15 mai.



Nous vous invitons aussi à participer à un grand karaoké pour fêter la musique, en partenariat avec le comité des fêtes, le mercredi 21 juin à partir de 19h00, sur le parking de la mairie ou en salle selon la météo.

Comme vous le voyez les projets et activités ne manquent pas. Si vous le souhaitez vous pouvez adhérer à l'association et ainsi aider à son développement et à sa mission. A cette fin, adressez vous aux organisateurs lors des manifestations (adhésion de soutien : 5,00 euros).

Nous tenons d'ailleurs à remercier chaleureusement le conseil municipal qui nous soutient par sa subvention, l'utilisation de sa salle et l'accès à cette tribune. Au plaisir de chanter bientôt avec vous !

RAPPELS UTILES



Pour rappel, le container situé dans l'ancien Gîte n'est plus accessible depuis le 30 Avril.

Merci de respecter les jours de collecte de la ComCom.

Horaires de Tonte :

Selon l'Arrêté Municipal de la Commune du 03 Juillet 2020 :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
De 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30

Samedi :
De 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Dimanche :
De 10h00 à 12h00



Brûler des déchets :

Nous vous rappelons qu'il est interdit de faire brûler des déchets verts dans les jardins.

Vous devez les emmener à la déchetterie.

Le non-respect de ces règles engage le contrevenant à des sanctions.



Les Déchetteries :

La Déchetterie de Montsauche
ZI de Nataloup - D977 Bis
58230 Montsauche-Les Settons
Tél. : 03 86 78 81 92

La Déchetterie de Lormes
Le bois du Four
58140 Lormes
Tél. : 06 79 04 77 69



	HIVER (1 ^{er} octobre au 30 mars)		ETE (1 ^{er} avril au 30 septembre)	
LUNDI	10H - 13H	14H -17H	10H - 13H	14H -18H
MARDI				
MERCREDI		14h – 17h		14h – 18h
JEUDI				
VENDREDI		14h – 17h		14h – 18h
SAMEDI	10h – 13h	14h – 17h	10h – 13h	14h – 18h

	HIVER (1 ^{er} octobre au 30 mars)		ETE (1 ^{er} avril au 30 septembre)	
LUNDI	8h30 – 12h30	13h30 –17h	8h30 – 12h30	13h30 – 17h30
MARDI	8h30 – 12h30		8h30 – 12h30	
MERCREDI	8h30 – 12h30		8h30 – 12h30	
JEUDI	8h30 – 12h30		8h30 – 12h30	
VENDREDI	8h30 – 12h30	13h30 –17h	8h30 – 12h30	13h30 – 17h30
SAMEDI	8h30 – 12h30		8h30 – 12h30	

Sont acceptés en déchetterie :



DÉCHETS VERTS



CARTONS



PNEUMATIQUES



TEXTILES
CHAUSSURES



RÉUTILISATION
RÉEMPLOI



MÉTAUX



AMEUBLEMENT



BOIS



HUILES DE FRITURES

PENSEZ-Y
Les Déchetteries proposent des espaces dans lesquels vous pouvez déposer des objets pour les donner à des Associations ou Recycleries.



VERRES



DEEE



DÉBLAIS / GRAVATS



RADIOGRAPHIES



DÉCHETS DANGEREUX

Batteries, Piles, Cartouches d'Imprimante, Huiles de vidange, Peinture et Solvants.



Nos Joies !



Naissance :

*DIZIEN – BEAUDOIRE Kérian Raymond Gilbert
11 Septembre 2022*

Nos Peines ...



Décès :

*Madame GARNIER Suzanne
14 Novembre 2022*

*Monsieur KOKES Joseph
29 Novembre 2022*

*Monsieur GARNIER André
05 Décembre 2022*

*Monsieur BELVIGNE Jacques
06 Décembre 2022*

*Madame DUPRÉ Henriette
01 Janvier 2023*

*Madame ROULOT Claudette
06 Février 2023*

*Monsieur GRABAU Roland
13 Février 2023*

Numéros d'Urgences

Samu	15
Pompiers	18
Police Secours	17
Gendarmerie de Lormes	03.86.22.87.89
Centre Antipoison	03.83.22.50.50
Engie (Ex-GDF) Dépannage Gaz	08.00.47.33.33
Enedis	09.69.32.18.58
Samu Social	115
N° International d'Urgences	112
Alerte Attentat Enlèvement	197
Enfance Maltraitée	119
Violences Conjugales	3919
Maltraitance des Personnes	3977
Aide aux Victimes	116006
SOS Amitié	03.80.67.15.15
Écoute Violences Jeunes	08.08.80.77.00
Écoute Cancer	08.00.94.09.39
Écoute Alcool	09.80.98.09.30
Drogues Info Service	08.00.23.13.13
Sida Info Service	08.00.84.08.00

Vos Démarches

Mairie de Dun les Places Rue du 26 Juin 1944 58230 - Dun les Places www.dun-les-places.fr	03.86.84.62.05
Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté 17, Bd Trémouille - CS 23502 21000 - Dijon www.bourgoqnefranchecomte.fr	03.80.44.33.00
Conseil Départemental de la Nièvre Hôtel du Département 58039 - Nevers Cedex www.nievre.fr	03.86.60.67.00
Conseillers Départementaux Mairie de Lormes 1, Place François Mitterrand 58140 - Lormes www.lormes.fr	03.86.22.31.55
Communauté de Communes Morvan Sommets & Grands Lacs Place François Mitterrand 58120 - Château Chinon www.ccmorvan.fr	03.86.79.43.99
Préfecture de la Nièvre 58000 - Nevers www.nievre.gouv.fr	03.86.60.70.80
Sous Préfecture de la Nièvre 58120 - Château Chinon www.nievre.gouv.fr	03.86.79.48.48
Nièvre Ingénierie (Service Urbanisme) 14 Bis Rue Jeanne d'Arc 58000 - Nevers www.nievre.fr	03.86.60.58.05 03.86.60.58.06
Trésorerie 13, Rue Bibracte - CS 90074 58120 - Château Chinon www.impots.gouv.fr	03.86.79.49.60
Service des Impôts Rue Francis Carco 58500 - Clamecy www.impots.gouv.fr	03.86.27.54.60
SPANC Lormes (Travaux Assainissement)	03.86.22.31.61

Votre Santé

A Dun les Places :	
Infirmière (Éva Rossi) Rue du 11 Novembre	06.40.99.50.50
Kinésithérapeute (Astrid Lambregts) A Domicile et sur Rdv Uniq.	06.45.71.42.41
Ostéopathe (Aude Jacqueson) Rue du 11 Novembre	06.63.91.25.12
A Montsauche les Settons :	
Maison de Santé Pluridisciplinaire - Place du 25 Juin 1944	03.86.84.52.34
Cabinet Infirmier	03.86.76.14.53
Dr. Jérôme Koral (Généraliste)	03.86.84.52.34
Dr. Wilhelmina Van Osta (Généraliste)	03.86.78.22.08
Pharmacie Gobet - Rue Henri Bachelin	03.86.84.53.96

Vos Services de Proximité

Agence Postale Communale (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944	03.86.78.41.60
Bibliothèque (A la Mairie) Rue du 26 Juin 1944	03.86.84.62.05
Salle Culturelle (Location de Salle à la Mairie)	03.86.84.62.05
Conciliateur de Justice (Didier Ghelfi)	06.69.27.20.47

Vos Commerces & Entreprises

Boulangerie Au P'tit Morvan - Rue du 26 Juin 1944	03.86.84.24.58
Blanchisserie Maurice	06.78.29.91.54
Epicerie (Alimentation - Tabacs - Journaux) Rue du 26 Juin 1944	03.86.84.65.44
Entreprise de Transports - Les Cars Charles (Roman Charles)	03.86.84.61.67
Entreprise de Transports - Taxis Caroline - (Caroline Charles)	06.84.81.40.25
Entreprise du Bâtiment (BFS Christian Dirson)	06.99.64.16.30
Entreprise du Bâtiment (Laurent Guillot)	06.13.11.49.33
Entreprise Terrassement Assainissement (Guillaume Feidt)	06.07.25.29.74
Entreprise de Menuiserie - OB Agencement (Olivier Brazé)	07.87.07.68.45
Entretien Espaces Verts - Vert Emotions (Thibault Rolin)	06.45.19.16.95
Travaux Forestiers, Bois de Chauffage (Arnaud Roumier)	06.77.05.69.61
Produits Régionaux - Patrice Schaller (Miel)	03.86.84.61.88
Produits Régionaux - Jean Claude Voillot (Miel)	03.86.84.62.93
Damien Goffart (Réparations Automobiles)	06.77.12.49.08

Hôtels & Restaurants

Auberge Ensoleillée	03.86.84.62.76
Le Chalet du Montal	03.86.84.62.77

Camping, Gîtes & Chambres d'hôtes

Camping Municipal (Christel) camping.dunlesplaces@orange.f	06.77.32.81.42
Les Croisettes "Bornoux"	07.89.20.33.59
Nathalie "Le Vieux Dun"	06.71.05.65.14
Chez Muguette "Huis Gillot"	07.60.70.72.30
La Picherotte "L'Huis Chatelain"	06.71.17.73.63
Les Gillottes "L'Huis Gillot"	06.30.68.87.49
Le Moulin du Plateau	03.86.78.83.94
L'Instant Sauvage	06.80.71.31.60
Petit Paradis au Cœur du Morvan "L'Huis des Meuniers"	06.22.86.93.93

Les Associations

Le Carrefour de Dun (Présidents - D. Gonthier & Ch. Faure)	06.80.22.76.09
Le Comité des Fêtes (Présidente - C. Charles)	06.84.81.40.25
Le Mémorial de Dun les Places	03.86.78.72.99
La Sésa de Dun les Places (Président - JP. Amiel)	03.86.84.62.05
Les Amateurs d'Informatique de Dun (Président - JC. Capoen)	03.86.84.62.89
Amicale Communale des Propriétaires & Chasseurs de Dun les Places & Montsauche (Président - B. Chaventon)	03.86.84.62.23
Société Communale de Chasse de Dun les Places (Président - T. Auffray)	06.18.64.08.31

Autres Activités & Loisirs

Céramiste "Emilie Dulieu"	07.80.35.11.29
Animateur & Chanteur "Thierry Chareyre"	07.85.77.38.62